Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1985)

Heft: 778

Artikel: Débat : le rêve, la loi et l'action publique

Autor: L.N.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017694

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DÉBAT

Le rêve, la loi et l'action publique

«Le rêve et la loi»: nous poursuivons le débat engagé par J. D. dans DP 772 et poursuivi par C.-A. Morand dans le numéro suivant sous le titre «L'Etat gestionnaire». La parole à nos lecteurs! Ci-dessous, une première contribution.

«Des buts moins ronflants, plus opérationnels, discutés dans le détail de leur concrétisation, adaptés continuellement.» Telle était, en substance, la conclusion de l'article intitulé «Le rêve et la loi» (DP 772/J. D.), tirant la leçon des échecs répétés des politiques publiques, en matière d'aménagement du territoire, de politique agricole ou régionale.

D'accord avec l'analyse. D'accord avec la critique de cette «grande frénésie» de planification. D'accord avec un certain scepticisme face à cette ambition de façonner l'avenir par la volonté collective.

Mais suffira-t-il de suivre la voie du «small is beautiful» dans la législation et en quelque sorte d'amollir la loi dure héritée de la Révolution française, suivant la mode américaine du «soft law» (qui nous atteint vingt ans après celle du «soft ice»), pour «jeter les bases d'une action publique adaptée à la complexité de la société moderne»? Prenons l'exemple d'une action publique qui promet d'être une réussite: la promotion économique du canton de Neuchâtel. Touché par la crise structurelle de l'économie plus que les autres, ce canton fut le premier à adopter un programme de restructuration économique. Celui-ci consiste essentiellement à marier la tradition neuchâteloise de mécani-

que de précision et l'innovation propre à l'électronique américaine. Grâce à des initiatives peu conventionnelles du service de promotion économique, ce canton est parvenu à attirer quatre cents
entreprises. Parmi elles, des firmes américaines
permettant le passage à l'âge électronique. Ces
implantations nouvelles ont recréé quelque 2000
emplois sur les 15 000 perdus ces dernières années.
Si l'on doit s'interroger sur la qualité de ces places
de travail, sur leur durabilité on peut tout de même
se demander pourquoi cet exemple de dynamisme
n'est pas repris et copié — exercice pourtant facile
— par d'autres cantons connaissant les mêmes difficultés?

CONSENSUS CRUCIAL

Je risque une explication: c'est le consensus politique existant dans le canton de Neuchâtel qui fait toute la différence: dans le reste de la Suisse - et plus particulièrement en Suisse alémanique — les milieux patronaux s'opposent à la concurrence innovatrice imposée par l'action publique, bien aises de disposer d'un réservoir de main-d'œuvre plus large qu'il y a dix ans. De plus, outre le rapprochement, sous les auspices des organisations patronales et syndicales, entre la mécanique de précision et l'électronique, existe un terrain d'entente entre les idées d'une forte gauche et la droite. Pas de méfiance des communes face aux nouvelles compétences du canton, mais coopération et coordination. Politique des autorités confirmée par les votations populaires à plusieurs reprises.

Où lirait-on, ailleurs en Suisse, une prise de position aussi nette, et dépassant toutes les querelles idéologiques, que celle publiée dans «L'Impartial» (20.4.1985) sous le titre «Plus d'Etat, plus d'emplois»: «(...) Ici, au Val-de-Travers, le village de Fleurier serait à ramasser à la petite cuiller si l'Etat n'était pas intervenu, généreusement. C'est d'économie qu'il s'agit.»

Ce qui est exceptionnel, dans cette expérience neuchâteloise, c'est que la volonté d'innovation a pu dépasser le cadre technocratique. Si, dans les années de vaches grasses, le canton n'a pas su réinvestir ses profits alors qu'il se situait au septième rang pour le niveau des revenus, il a cette fois réussi à saisir sa chance. La crise économique a engendré un processus d'apprentissage sur le plan politique, avec à la clef, même si subsistent les clivages traditionnels, une volonté commune de s'en sortir, passant à travers la gauche et la droite, rejoignant les administrés et les autorités. Voilà le moteur d'un avenir prometteur pour toute une région classée «menacée» au hit-parade économique et social.

C'est là que se situe la différence fondamentale avec d'autres secteurs où les conflits d'intérêt demeurent non résolus, et où, pour cette raison, on se garde bien de mettre en relation le diagnostic même de la crise et les remèdes à mettre en œuvre, où l'arsenal législatif qui permettrait de réagir perdure sans contenu concret.

Cela donne un discours musclé et courageux de M^{me} E. Kopp sur l'aménagement du territoire, mais un discours qui ne trouble guère les promoteurs et les investisseurs.

Cela donne aussi ailleurs «l'adaptation continuelle de la législation» (J. D.), pratiquée depuis longtemps par les organisations para-étatiques pour leur plus grand profit. Avec pour conséquence, par exemple, ce tourisme de 400 tonnes de viande à l'étranger, organisé au frais d'un public qui n'est pas seulement exclu de la «concrétisation» de la loi agricole, mais qui a déjà perdu depuis longtemps l'espoir qu'un jour, à Berne, on s'attaque à la crise permanente de la politique agricole.

Bref, il est bon d'ajuster les voiles du bateau de l'action publique grâce à une meilleure technique législative; mais une fois les voiles en place, il faut que souffle le vent du consensus politique.